

Réf. : CB/BD/TB/NS A-2025-PM-244
Dossier suivi par : Police Municipale
Tél. : 03.23.84.87.09
Mail : policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr
Date : 23/10/2025

ARRÊTÉ N° A-2025-PM-244
ARRÊTÉ TEMPORAIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION

ALLUMONS LES FLAMMES DE L'ESPOIR 2025
Lundi 10 novembre 2025

Le Maire de la ville de Château-Thierry,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code Pénal,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des route et autoroutes,

Considérant que la Ville de Château-Thierry organise un défilé à l'occasion de la cérémonie « Allumons les flammes de l'Espoir » le lundi 10 novembre 2025,

Considérant qu'il a lieu, pour assurer le bon déroulement du défilé, de réglementer la circulation dans certaines rues de la ville,

ARRETE

ARTICLE 1 : Itinéraire du défilé

- Départ rue Léon Lhermitte à 18h30,
- Rue des Fusiliers, rue de Fère, rue Jean de La Fontaine, Grande Rue,
- Arrivée place de l'Hôtel de Ville à 19h30.

ARTICLE 2 : Circulation

Les services de Police pourront interrompre momentanément la circulation des véhicules à son passage.

Les services de Polices auront le droit d'interdire et de dévier la circulation des véhicules sur les points qu'ils jugeront utiles, pour le bon ordre et la sécurité publique.

ARTICLE 3 : Recours administratif

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des actes municipaux et au recueil des actes administratifs.

Il peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification par courrier recommandé avec accusé de réception devant le tribunal administratif d'Amiens à *Tribunal administratif - 14 rue Lemer cier - 80011 Amiens - Cedex 1* ou par voie dématérialisée sur l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police Nationale de la Ville de Château-Thierry,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de la Ville de Château-Thierry,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- La Direction Générale des Services de la Ville de Château-Thierry,
- La Direction des Services Techniques de la Ville de Château-Thierry,
- La Direction du service communication de la ville de Château-Thierry,
- Le service du développement économique de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry,
- Les réseaux de Transports RRTDHF et FABLIO/KEOLIS,
- La Direction du service de la Police Municipale,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée à la sécurité, la tranquillité publique
et à l'administration générale

Chantal BONNEAU



Notification le 23/10/2025

Publication le 23/10/2025